



PENSER LA SOBRIÉTÉ DE L'AMÉNAGEMENT À TOUTES LES ÉCHELLES DU TERRITOIRE

Penser la sobriété de l'aménagement à toutes les échelles du territoire, c'est :

- **Concevoir** des projets d'aménagement plus sobres, plus efficaces, en les implantant au plus près du maillage territorial, notamment des services et équipements existants.
- **Rechercher** à chaque échelle des économies dans la consommation d'espace, un degré moindre d'imperméabilisation de l'aire métropolitaine jusqu'à la parcelle.
- **Identifier** à toutes les échelles les gisements fonciers pour optimiser l'accueil de nouveaux projets.
- **Mobiliser** plus facilement du foncier sur un périmètre étendu, notamment pour renaturer des parcelles en compensation de l'artificialisation.

Mais aussi...

- **Mobiliser** toute la chaîne des acteurs de l'aménagement dans une gouvernance adaptée aux enjeux.
- **Mettre en synergie** l'ensemble des outils de l'urbanisme et de l'aménagement tout en les mobilisant à la bonne échelle.

Qu'est-ce qu'une approche multiscaleaire ?

Pour l'université ouverte des humanités de Nice-SophiaAntipolis, « *le raisonnement multi-échelle ou géographique repose sur la prise en compte de plusieurs niveaux d'échelle. (...) D'après Yves Lacoste (1976), chaque niveau d'observation ne laisse apparaître que certains phénomènes (...). Il faut par conséquent combiner ou articuler différents niveaux d'analyse spatiale pour étudier un même phénomène* ». L'approche multiscaleaire permet de prendre en compte les interactions et les impacts aux différentes échelles, des actions et projets qui seraient sinon minimisés, voire ignorés.

LES OUTILS

Parmi les différents dispositifs et outils existants, les services de l'État animent depuis plus de dix ans l'Atelier des territoires, qui repose en particulier sur l'approche multiscaleaire.

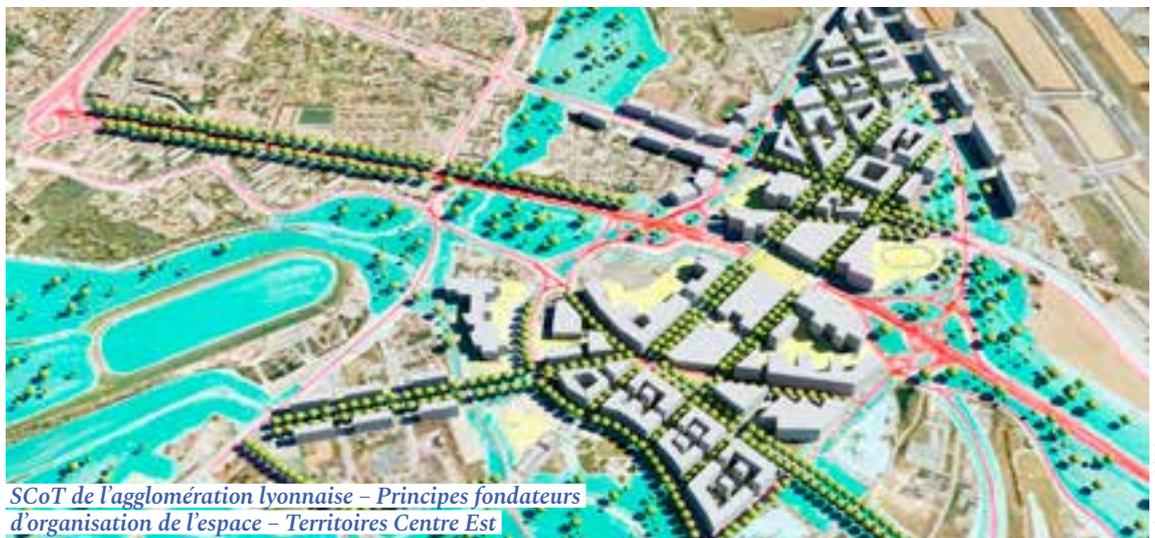
Comment faire? Quelles démarches effectuer?

Une approche multiscaleaire permet d'articuler les projets de territoire depuis le bassin de vie jusqu'à l'aménagement de la parcelle en passant par le projet urbain, pour travailler les complémentarités tout en renforçant les qualités de chaque territoire. La frugalité foncière suppose une échelle a minima intercommunale, pour mutualiser équipements et zones d'activités, et inciter à la mixité des fonctions (cf. fiche « Mixer les fonctions, les pratiques et les usages urbains »). Toutes les échelles sont concernées, de la planification à l'opérationnel :

→ Les documents d'urbanisme et de planification permettent de définir des objectifs précis et ambitieux

de maîtrise de la consommation d'espace : PLUi, SCoT et les démarches Inter-SCoT, Sraddet/SAR et autres schémas régionaux (cf. fiche « Planifier à bonne échelle »).

→ Des acteurs et des outils opérationnels adaptés peuvent être mobilisés, par exemple dans le cadre d'une convention intercommunale avec un établissement public foncier pour la mobilisation foncière (cf. fiche « Définir sa stratégie foncière »), ou encore avec des acteurs de l'aménagement mutualisés (SEM...) et par des procédures opérationnelles d'aménagement mutualisées (ZAC...).



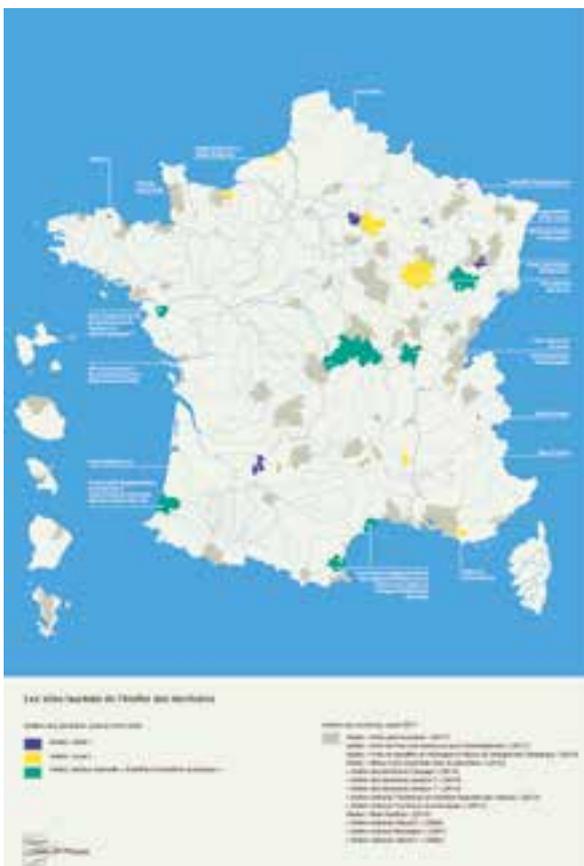
1. <http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/essentiel-methodologique-lanalyse-multi-echelles-dun-espace-urbain/>

L'Atelier des territoires



Pourquoi ?

S'inspirant de l'urbanisme de projet, l'Atelier des territoires est un dispositif d'animation du débat politique et opérationnel pour faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. Il favorise l'examen des problématiques territoriales au-delà des frontières administratives (réseaux hydrographiques, paysages, bassins de vie, etc.), notamment à travers l'analyse des usages et des logiques d'acteurs. Le débat permet de construire une vision stratégique globale, sur plusieurs échelles, fédératrice de nouvelles gouvernances et associations de projets. Dans un second temps, l'Atelier permet de développer une approche comparative à partir des différents sites impliqués afin d'alimenter les réflexions nationales et la doctrine sur l'aménagement durable et les transitions.



Pour qui ?

L'Atelier des territoires a pour objectif d'élargir, aux différentes échelles territoriales, le cercle des participants aux réflexions sur le devenir des territoires en associant les acteurs institutionnels et les collectivités concernées, les socioprofessionnels, porteurs de projet et, le cas échéant, les habitants pour une lecture pluridisciplinaire et multiscalair des enjeux et la construction collaborative de pistes de travail.

Comment ?

L'Atelier des territoires, où les services de l'État sont dans une posture de conseil auprès des collectivités, se décline désormais en une session thématique nationale et un format « à la carte ». Dans sa modalité nationale, le dispositif fonctionne par appel à manifestation d'intérêt auprès de territoires volontaires accompagnés par les services déconcentrés de l'État, sur des thématiques renouvelées chaque année. Avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire conduite par un urbaniste (architecte, paysagiste, géographe, etc.), des séances participatives séquencées autour de trois rencontres avec les élus et acteurs clés du territoire permettent aux participants d'explorer le territoire, de construire collectivement et de valider un projet d'aménagement et de développement durable à chaque étape et de bâtir une feuille de route. Le résultat consiste ainsi non seulement en une vision partagée du devenir du territoire, mais également dans la création d'une dynamique d'acteurs autour d'objectifs partagés.



L'Atelier des territoires dans ses modalités « flash » et « local » se déploie à la demande

de collectivités qui se manifestent auprès des services déconcentrés de l'État pour obtenir un appui en ingénierie spécifique de la part d'équipes pluridisciplinaires recrutées à l'occasion d'un accord-cadre national.

DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX



→ Un Atelier des territoires dans le Bassée-Montois : des ressources locales aux interdépendances métropolitaines

Pourquoi ici ?

L'exemple de l'Atelier des territoires issu de la session « Mieux vivre ensemble dans le périurbain » qui s'est déroulé sur la communauté de communes du Bassée-Montois en 2016-2017 illustre parfaitement tous les avantages de croiser les échelles de réflexion et d'action.

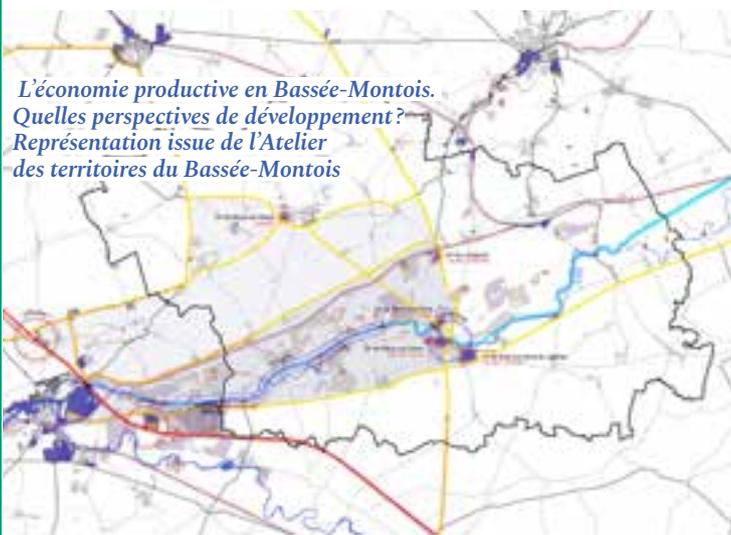


Atelier des territoires C.C. Bassée-Montois

© DDT 77

La démarche a été initiée conjointement par la DDT de Seine-et-Marne et par la communauté de communes du Bassée-Montois. Après la fusion de deux précédentes intercommunalités qui avaient une pratique de travail en commun dans un pays, la communauté de communes s'interrogeait sur son positionnement et sa vision de l'avenir, et sur l'opportunité d'élaborer un PLU intercommunal.

*L'économie productive en Bassée-Montois.
Quelles perspectives de développement ?
Représentation issue de l'Atelier
des territoires du Bassée-Montois*



© DDT 77

Pour qui et quelles étapes ?

L'Atelier des territoires a rassemblé des élus et techniciens représentant plus de la moitié des communes, des représentants de la société civile, dont des associations de protection de l'environnement, des acteurs du développement économique, du développement agricole, de la gestion et de la valorisation de la Seine et de ses abords, la Région...

Après un arpentage et des séances de travail collectives, l'Atelier a fait émerger un projet de développement économique et durable permettant de réinvestir la richesse produite dans le territoire et l'a traduit dans une feuille de route partenariale et un programme d'actions. Si communes et intercommunalités sont les bénéficiaires directs de l'Atelier des territoires, la mobilisation de nombreux acteurs permet d'identifier les complémentarités et synergies entre échelles de travail, élargit le panel des solutions envisagées et garantit la mobilisation au moment de la mise en œuvre des actions.

L'Atelier a débouché sur des axes stratégiques démontrant l'efficacité du croisement des échelles, notamment pour traiter la question de la consommation d'espace : la réhabilitation d'un canal désaffecté permet ainsi de remettre en avant la pratique de la pêche dans le territoire et de devenir un support de mobilité douce grâce au projet de véloroute de la Seine inscrit dans les documents cadres d'échelle régionale².

Il a été également envisagé de flécher les compensations liées aux grands chantiers d'importance régionale et nationale pour financer des projets agricoles et environnementaux locaux. En direction d'échelles de l'aménagement opérationnel, il a été prévu de concentrer le développement économique sur un seul site connecté à la voie d'eau et intégré dans la stratégie plus globale de la Seine amont.

+ Pour aller plus loin :

- [Site de l'Atelier des territoires](#)
- [Apprendre des territoires, Atelier des territoires, Revue Urbanisme, Hors-série n° 72](#)

2. Revue Urbanisme. Hors-série n° 72.